

Comité syndical du 11 Octobre 2018

Compte rendu



Président de séance : Le Président du syndicat Monsieur Yves GENDRY

Rapporteur : Marcel PICAUD

Membre du comité : 34 délégués, 10 excusés, 15 absents

Liste des invités :

Thierry BENNE	SAUR	Présent
François SUBRENAT	SAUR	Présent
Jean Christophe MAYSTRE	AGUR	Présent
Julien THOMAS	AGUR	Présent
Alexandra Fournier	Cabinet Merlin	Présente
Manuel BOIS	Hydraulique Environnement	Présent
Céline SAVOLON	Charente EAUX	Présente

La séance débute à 17h10

*Vu et validé
le 30-11-18
M. Gendry*
**Syndicat Intercommunal d'Alimentation
en Eau Potable NORD EST CHARENTE
Le Président,**



Validation du compte rendu du comité du 16 Juin 2018

Le président demande s'il y a des remarques suite à la diffusion du compte rendu du comité du 16 Juin 2018.

Aucune remarque n'est formulée.

Le comité valide le compte rendu à l'unanimité

Présentation de Monsieur SUBRENAT François

La Saur a recruté fin Août Monsieur François SUBRENAT pour palier au départ de Monsieur Jean Marie DAOUD en tant que chef de secteur.

Monsieur SUBRENAT fort d'une longue expérience dans le domaine de l'eau et une bonne connaissance du territoire, aura à charge d'assurer l'exploitation des secteurs du syndicat gérés par la SAUR.

Présentation du Rapport Prix Qualité Service 2017

Madame SAVOLON de Charente EAUX, a présenté le rapport prix qualité service (RPQS) de l'exercice 2017. Cette présentation est jointe en annexe 1 du présent compte rendu.

Aucune remarque n'est formulée.

Le comité valide le RPQS à l'unanimité

Prix de l'eau 2019

Compte tenu du manque d'éléments en sa possession, le président propose de maintenir le prix de l'eau tel qu'il est actuellement.

Question de Monsieur DUVERGNE : Pourquoi ne pas lisser le prix de l'eau dès 2019 ?

Réponse du Président : Le lissage du prix de l'eau doit permettre un ajustement des recettes. Cet ajustement sera décidé en fonction des investissements à réaliser. Or le programme d'investissement pluriannuel sera déterminé par les conclusions du schéma directeur fin du premier semestre 2019.

Le comité valide le maintien du prix de l'eau l'unanimité

Décision Modificative du budget

Afin d'intégrer de nouveaux travaux, notamment les renouvellements de canalisations dans les bourgs de Couture, Ventouse et Montrollet au marché à bon de commande passé avec l'entreprise SOGEA, une modification du budget est nécessaire.

De plus, la modification du budget doit permettre de rajouter des crédits sur le programme CVM et ainsi financer les travaux de la Paleine (Commune de Nieuil) et de Juyer (commune de Champagne Mouton).

Enfin, la DM a également pour objet l'ouverture d'un programme pour payer la destruction du château d'eau de Saint Christophe qui posait des problèmes de sécurité.



Le tableau ci-dessous précise les modifications de budget proposées :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D – 28031 Amortissements frais études	300.00	Mauvaise imputation au BP2018		
D-139111 Amortissements agence de l'eau		300.00		
D-2315/1038 – Démolition château eau Saint Christophe		15 000.00		
D- 2315/1029 Renouvellement bouche à clés	15 000.00			
D– 2315/84 Marché à bons de commande AUNAC		230 000.00		
D – 2315/1034 Travaux VRD	230 000.00			
D- 2315/1033 CVMs		120 000.00		
D – 2315/1034 VRD	68 000.00			
D- 2315/1030 Mise aux normes PPR	52 000.00			
Total	365 300.00	365 300.00		
Total Investissement	365 300.00			

Aucune question n'est formulée.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité

Adoption du mode de paiement Tipi

Monsieur PICAUD, explique qu'en accord avec la trésorerie, le syndicat est en mesure d'adopter le mode paiement par carte bancaire. Ce mode de paiement s'ajoutera à ceux déjà existants et offrira donc un service supplémentaire aux abonnés.

Ce service coutera 0.02% des recettes du syndicat sur les secteurs concernés.

Aucune remarque n'est formulée.

Le mode de paiement par carte bancaire est adopté à l'unanimité

Abandon du projet de création de retenues d'eau à Montembœuf

Il est expliqué que le projet de création de retenues d'eau pour l'usine de la Sèche est actuellement au point mort. En effet, le dossier d'autorisation est arrivé à expiration de son délai de validité. La DDT, a précisé au syndicat d'eau qu'aucune dérogation n'était possible et que la seule possibilité consistait à redéposer un dossier complet d'autorisation.

Par ailleurs, le projet prévoyait initialement deux retenues d'eau permettant un stockage de l'ordre de 15 jours en période d'étiage. Or ces dernières années, les périodes d'étiage se sont étendues sur plusieurs mois. Le projet ne répond plus aux problématiques quantitatives sur ce secteur, et le syndicat est actuellement en train d'étudier une interconnexion entre les secteurs de Saint Claud et de Montembœuf.

L'abandon du projet implique le remboursement partiel des 200 000 euros versés par l'agence de l'eau Adour Garonne pour ce projet. Le montant exact du remboursement sera calculé par l'Agence de l'eau, une fois que le syndicat aura notifié l'abandon du projet.

Question de Monsieur DUBUISSON : Pourquoi ne pas garder ces sommes et les reporter sur d'autres projets subventionnés ?

Les attributions et les versements des subventions par l'Agence de l'eau se font par programme et il n'est pas possible de mélanger ces programmes. Pour les autres projets subventionnés, des versements spécifiques aux programmes seront effectués en temps voulu.

Question de Monsieur COQ : Pourquoi clôturer un projet qui garde un intérêt, en plus de l'interconnexion, qui reste indispensable ?

Il est précisé que le projet de restructuration de l'usine de la sèche est toujours d'actualité. Néanmoins, le dimensionnement futur de l'usine dépendra des volumes importés pas l'interconnexion avec le secteur Saint Claud.

Seule la partie retenue d'eau, qui comme précisé, ne répond pas aux attentes en terme de sécurisation quantitative, serait abandonner. Cela permettra au syndicat de concentrer l'investissement sur l'interconnexion et la restructuration de l'usine de la sèche.

Intervention de Monsieur SICARD : Monsieur SICARD, rajoute que le projet d'interconnexion permettra de sécuriser le secteur de Montembœuf et que sans être une solution miracle, reste une solution viable décidée par le bureau.

Intervention de Monsieur MORAND : Monsieur Morand regrette l'attitude des services de l'état, ayant accompagné depuis le début le projet, sans avoir alerté les élus de l'ex-syndicat de Montembœuf des risques administratifs et du manque de réponses apportées par le projet quant aux enjeux du secteur.

Le président procède au vote pour acter l'abandon du projet : deux abstentions (Monsieur COQ et Monsieur MORAND), le reste de l'assemblée vote pour.

L'abandon du projet des retenues d'eau à la Sèche est adopté

Projet de renouvellement de canalisations à Nieul et Champagne Mouton

Deux tronçons concentrent actuellement un certain nombre de problèmes :

Un tronçon situé sur le secteur de la Paleine (commune de Nieuil) présente deux problèmes majeurs : le tronçon est situé sur un terrain privé et s'agissant des canalisations en PVC collé posées avant 1980, la conduite relargue des CVM en quantité importante (jusqu'à 6 ug/l tandis que la norme est à 0.5 ug/l).

Le tronçon a une longueur de **540 ml en PVC de diamètre 63mm**, et son renouvellement est estimé à **80 000 euros HT**.

Le second tronçon est situé sur le secteur de Champagne Mouton au Château de Juyer. Ce tronçon d'une longueur de **1 400 ml** en fonte passe à travers bois en terrain privé et est très fuyard. Les travaux permettront de ramener la conduite dans le domaine public et de reprendre un certain de branchements longs sur ce secteur. Le montant des travaux est estimé à **200 000 euros Ht**.

Aucune remarque n'est formulée.

La réalisation des travaux est validée à l'unanimité.

Souscription à un emprunt de 4 000 000 d'euros

Compte tenu des investissements à réaliser lors des prochaines années, et compte tenu du taux bas le président propose de souscrire à un emprunt de 4 000 000 d'euros.

Cet emprunt a pour but notamment d'anticiper les financements de l'interconnexion entre Seigelard et le secteur d'Aunac permettant la sécurisation de ce secteur. Ainsi que les projets d'interconnexion entre Eaux de Vienne et le secteur de d'Argentor-Lizonne permettant la sécurisation de ce secteur.

Enfin l'emprunt doit contribuer au financement du projet d'interconnexion entre Suaux, et le secteur de Montembœuf permettant la sécurisation de ce dernier.

Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- Mobilisation du prêt sur 5 ans maximum
- Durée d'amortissement de 20 à 40 ans
- Taux de 0.75% + 0.75% (Taux du livret A)
- Pénalité de dédit : 1% du montant du prêt annulé

Aucune remarque n'est formulée.

La souscription au prêt est validée à l'unanimité

Prolongation du programme Re-Sources

Le programme Re-source vise à améliorer en amont les pratiques des usagers de l'eau afin d'améliorer la qualité de la ressource sur le secteur d'Aunac, et plus particulièrement le secteur de la Mouvière (unique ressource de ce secteur). Ce programme est piloté depuis le début par Charente Eaux

Monsieur ROLLAND vice-président en charge de ce programme au SIAEP propose une prolongation de la mission d'évaluation pour 6 mois pour un coût de 1500 euros (750 euros en 2018 et 750 euros en 2019), et ce afin de la finaliser. L'évaluation de la mission.

Il est rappelé que cette mission est largement subventionnée par l'agence de l'eau à hauteur de 80%, et que le coût ne représente que le reste à charge proratisé pour le SIAEP Nord Est Charente

Aucune remarque n'est formulée.

La prolongation de la mission de Charente Eaux est validée à l'unanimité

Adoption du compte épargne temps

Le syndicat avait proposé l'adoption du compte épargne temps. Après avis favorable du comité paritaire, le Président propose l'adoption définitive du compte épargne temps. Les dispositions principales sont :

- L'incrémentation du compte se fait par journée entière.
- La limitation du compte épargne temps est de 60 jours
- La pose au cours de l'année d'au moins 20 jours de congés par ETP est obligatoire.

Aucune remarque n'est formulée.

L'adoption du compte épargne temps est validée à l'unanimité

Suppression du poste d'agent Administratif sur l'antenne de Luxé

L'agent administratif en charge de la facturation sur le secteur a démissionné. De plus, la facturation de ce secteur a été confiée au délégataire suite à la passation du contrat de DSP.

En conséquence, la charge de travail ne justifie plus de la conservation du poste. Pour cette raison, le président propose de supprimer le poste d'agent administratif du secteur de Luxé.

Aucune remarque n'est formulée.

La suppression de poste est validée à l'unanimité